

11 F 11
Québec, le 15 mars 2011

Monsieur Pierre Moreau
Ministre responsable de la Réforme des Institutions démocratiques
875, Grande Allée Est
3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y8

Objet : Nouvelle carte électorale

Monsieur le ministre,

Par la présente, je vous fais parvenir la proposition de l'Action démocratique du Québec dans le cadre du processus d'adoption d'une nouvelle carte électorale mis en place pour le gouvernement, suite à l'adoption du projet de loi 132 suspendant les pouvoirs du Directeur général des élections.

Dès le départ, ma formation politique a exprimé sa volonté sincère de trouver une solution durable, dans le respect tant de la représentation des régions que des pouvoirs du Directeur général des élections.

C'est pourquoi nous croyons que l'enjeu de la représentation électorale est indissociable d'une véritable réforme du mode de scrutin. Si toute modification à la carte électorale doit viser à mieux représenter de l'ensemble des électeurs et à éliminer les distorsions du vote, il sera impossible d'atteindre ce but sans réforme majeure de notre mode de scrutin.

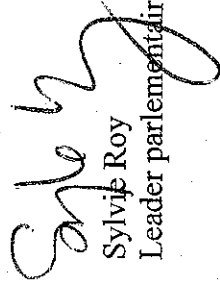
L'ADQ propose donc la mise en place d'un mode de scrutin de type proportionnel mixte aux modalités telles que définies à l'avant-projet de loi modifiant la Loi électorale déposée par le gouvernement libéral en 2004, avec compensation régionale. Malheureusement, le gouvernement n'avait donné aucune suite concrète à son projet de réforme, après les vastes consultations menées dans tout le Québec où un consensus s'était dégagé en sa faveur.

L'avant-projet de loi prévoyait d'ailleurs de laisser la tâche à la Commission de la représentation électorale de délimiter les circonscriptions et les districts électoraux, après l'adoption de la réforme par l'Assemblée nationale. De cette façon, les élus assumaient leur rôle de législateur tout en respectant celui du Directeur général des élections, sans politisation du processus de refonte de la carte.

En décembre 2007, le Directeur général des élections rendait d'ailleurs public l'avis intitulé « Les modalités d'un mode de scrutin compensatoire », fruit d'un long travail d'analyse visant à proposer des scénarios d'application d'un mode de scrutin mixte compensatoire. Nous offrons aujourd'hui la chance à tous les partis représentés à l'Assemblée nationale de donner enfin un sens à tout le travail qui a déjà été fait, de façon à trouver une solution durable à la représentation électorale, dans le respect des régions et pour améliorer nos institutions démocratiques.

Je tiens en terminant à vous réitérer notre collaboration pour trouver une solution juste et équitable à cet enjeu, dans le meilleur intérêt de tous les citoyens du Québec.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, mes salutations distinguées.


Sylvie Roy
Leader parlementaire du Deuxième groupe d'opposition